

Les déplacements : des propositions à soutenir lors de l'enquête publique

Le SMTC a arrêté le projet de PDU 2020-2030 en avril dernier. En juin, les élus de la ville de Meylan ont donné leur avis sur ce PDU. Les élus de AIMEylan ont considérablement modifié la proposition initiale de l'exécutif qui, ainsi amendée a été votée à l'unanimité... Mais ce n'est qu'un avis. Pour que ces propositions soient prises en compte par le SMTC nous avons besoin que vous les souteniez en en vous exprimant lors de l'enquête publique.

Les grandes orientations du PDU 2020-2030

Les investissements du SMTC étant statutairement financés à parts égales par le Conseil départemental et par la Métropole, la décision prise en 2014 par le Conseil Départemental de réduire sa part de financement a obligé le SMTC à réduire ses investissements. Sur le mandat en cours 2014-2020, le seul projet tramway est le prolongement de la ligne A d'environ 1 km entre Echirolles et Le-Pont-de-Claix.

Le PDU qui nous est présenté comporte très peu d'investissements lourds de transports publics et met en avant les modes actifs et les nouvelles formes de mobilité comme l'auto-stop ou le covoiturage. Pas trace d'un grand programme d'infrastructures de type tramway en lien avec les territoires voisins, le Grésivaudan par exemple...

La répartition entre l'usage des modes de déplacements (parts modales) est souvent utilisée comme objectif stratégique des PDU dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique. Ce n'est pas vraiment le cas de ce projet de PDU qui mise plus sur l'amélioration des motorisations des véhicules que sur un transfert modal fort de la voiture individuelle vers d'autres modes de déplacements. Point positif, la volonté affichée du SMTC d'engager des actions concrètes avec les territoires voisins.

Un PDU stratégique pour Meylan

La réduction de la place de la voiture en ville, objectif maintenant inscrit dans la loi, est une nécessité, à condition de développer des alternatives à notre "chère" voiture. Ce PDU prévoit une amélioration de la desserte de Inovalée et des

liaisons vers l'ensemble de la Métropole

Certes, pas de tramway prévu pour Meylan en 2030. Doit-on pour autant dire que Meylan est encore oubliée ? Non, bien au contraire, ce PDU traduit une véritable ambition pour notre territoire.

La ligne Chrono mise en place en 2012 va progressivement devenir un axe structurant majeur pour la liaison entre le centre-ville de Grenoble, Meylan et le Grésivaudan.

En effet, son prolongement vers Montbonnot (Le Pré de l'eau) est prévu pour 2020. Sa transformation en ligne BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) doit se faire en 2023 : un BHNS c'est une qualité de service proche de celle du tramway pour un coût d'investissement bien moins élevé. Et si la capacité est moindre que celle d'un tram, elle est suffisante pour les vingt prochaines années... Les élus de Meydia et des Verts de Meylan sont déjà intervenus pour demander que dans cette étude de BHNS, soit intégrée la possibilité d'une transformation ultérieure en tramway Il est également prévu que cette ligne soit prolongée jusqu'à la Presqu'île pour permettre une connexion directe avec ce pôle d'activités en plein développement.

Notons également qu'une liaison en bus Chrono (puis en BHNS) est prévue avec le Domaine Universitaire et les communes du Sud de l'agglomération jusqu'à Echirolles et Le Pont de Claix moyennant la construction d'un pont sur l'Isère.

Les modes actifs (marche à pied et vélo) ne sont pas oubliés, au contraire. La réalisation d'ici mi-2019 de la Chronovélo reliant Grenoble à Meylan en est la première concrétisation. A Meylan, le potentiel

est immense même si bon nombre de pistes cyclables actuelles ne sont pas en bon état.

L'avis des élus de la commune sur le PDU

Lors du Conseil Municipal du 25 juin 2018, les élus meylanais ont rendu un avis sur le projet de PDU.

Les élus de l'exécutif, qui manifestement avaient peu travaillé le dossier, ont présenté deux amendements aussi étonnants qu'absurdes : une ligne de transport par câble passant par la Bastille (pour desservir qui?) et une ligne spécifique desservant Inovalée (en concurrence avec la C1!)

Les élus d'opposition du groupe Aimeylan (gauche, centre et écologistes) ont proposé 9 amendements au projet du SMTC.

Au nom de ces élus, j'ai ainsi proposé que dans l'avis de la commune figurent les points suivants :

- ✦ pour le désenclavement de notre agglomération : "La ville de Meylan soutient l'amélioration de l'infrastructure ferroviaire de la ligne Lyon-Grenoble et demande un cadencement toute la journée des TGV entre Paris et Lyon, une correspondance de la C1 avec tous les TGV, un renforcement des navettes entre Inovalée et l'aéroport de Genève."

- ✦ pour la desserte de Inovalée : "La ville de Meylan souhaite une meilleure desserte par les lignes de transports en commun pour les usagers du site Inovalée (12 000 salariés sur Meylan et Montbonnot) :

- ▶ ligne C1 : prolongement de la ligne jusqu'à Montbonnot (le Pré de l'eau) avec création d'un grand parking relais en silo au

5 ▶ ▶ ▶ aménagement d'un chapelet de petits parkings de proximité aux arrêts de la ligne ; amélioration de cheminements piétons sécurisés et confortables entre les arrêts de la C1 et la zone Inovalée et développement de consignes à vélos aux arrêts de la C1 pour les salariés qui doivent se rendre à des distances importantes de ces arrêts.

- ▶ amélioration de la desserte de la ligne 6070 traversant Inovalée et desservant le domaine universitaire et la gare de Grenoble-Universités-Gières avec réalisation d'un pont dédié aux TC sur l'Isère.

- ▶ étude d'une meilleure desserte d'Inovalée par la ligne Express 1 Voiron-Grenoble-Crolles, avec création d'un arrêt de bus sur Meylan, voire un site propre par la RD11m, le chemin du Vieux Chêne et le Bd des Alpes comme alternative à la voie bus prévue sur l'A41 ; Cela permettrait ainsi de répondre aux problèmes de stationnement, notamment place des Tuileaux, et de désengorger la ligne C1 surchargée en période de pointe"

- ✦ pour la liaison avec le sud de l'agglomération : le PDU prévoit l'étude d'une nouvelle liaison avec le Sud de l'agglomération (Domaine Universitaire jusqu'à

Echirolles) en prolongeant la ligne 11 via un pont sur l'Isère utilisable aussi par la 6070. J'ai proposé comme amendement, de préciser que nous demandons que ce projet soit "réalisé" d'ici 2030 et pas seulement "étudié".

- ✦ pour la liaison avec la presqu'île, j'ai fait rajouter la demande "que la ligne C1 soit prolongée jusqu'à la Presqu'île pour assurer une liaison directe entre Meylan et ce pôle d'activités".

- ✦ concernant les modes doux, ignorés dans l'avis initial présenté par l'exécutif, j'ai fait ajouter le paragraphe suivant : "La ville de Meylan soutient le projet de développement de l'usage du vélo, et en particulier de l'axe Chronovélo. Elle demande que soit rajoutée une passerelle modes doux entre Meylan et Gières (via la plaine de la Taillat) pour des usages domicile-travail (semaine) et loisirs (week-end). Elle demande à ce que soient améliorés le jalonnement des itinéraires cyclables et l'entretien des pistes cyclables existantes. Elle demande aussi, en lien avec le PLUI, que les cheminements piétons soient préservés et rendus plus attractifs."
- ✦ pour le Haut-Meylan, quartier ignoré lui-aussi par l'exécutif, j'ai fait rajouter : "Développer les solutions de mobilité pour les habitants du Haut-Meylan en tenant compte des

caractéristiques de desserte de cette zone en coteau peu dense, après avoir fait le bilan de l'expérimentation du "bus-taxi" :

- ▶ Améliorer le fonctionnement de la ligne 6020 (fréquence, amplitude horaire, régularité...).

- ▶ Aider à l'achat de Vélos à Assistance Electrique"

- ✦ concernant le projet de BHNS, j'ai fait rajouter la phrase suivante : "La ville de Meylan souhaite que les choix de tracés soient faits en concertation avec les habitants des quartiers concernés"

- ✦ enfin, pour que ces projets aient des effets sur nos modes de déplacement et leurs impacts sur notre qualité de vie, il est indispensable d'accompagner les habitants et salariés vivant sur notre territoire. J'ai fait rajouter dans l'avis de la commune le paragraphe suivant : "Enfin, la ville de Meylan souhaite que soient développées les actions de sensibilisation aux changements de comportement et ²que les communes soient aidées par le SMTC dans ces actions auprès des habitants, via le tissu associatif notamment."

Ces amendements ont été inclus à l'avis de la commune transmis au SMTC.

Antoine Jammes
Conseiller municipal AIMEylan
Adhérent MeyDIA

A vous de jouer maintenant

Vous pouvez appuyer les points qui vous paraissent vitaux en participant à l'enquête publique PDU qui se tiendra du **24 septembre au 26 octobre 2018**. Les documents seront consultables en mairie de Meylan et sur le site web du SMTC.

Le commissaire enquêteur peut être rencontré en mairie le mardi 2 octobre ou le jeudi 18 octobre de 9h00 à 12h00
Les avis peuvent être remis sur le registre disponible en mairie ou sur le site web : www.registre-numerique.fr/pdu-smtc

A l'issue de cette enquête publique, les commissaires enquêteurs rédigeront un avis reprenant l'ensemble des contributions et le présenteront au SMTC qui intégrera ces éléments dans le document qui sera voté définitivement fin 2018 par les élus du SMTC.

MeyDIA -1 Impasse des Saraméjous 38240 Meylan
www.meydia.org

Les Verts de Meylan 2 Allée du Marais - 38240 Meylan
<http://www.lesvertsdemeylan.asso.fr>



Meylan Démocratie Information Action

Cette publication a été réalisée conjointement par les rédactions du :

Journal de MeyDIA

et de :

Actualités vertes



Septembre 2018

Enquêtes publiques : déplacements et urbanisme c'est le moment de vous exprimer !



Deux pages essentielles à la vie de tous les Meylanais, sont en train de s'écrire : l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et celle du Plan de Déplacements Urbains. L'objet de cette publication MeyDIA - Verts de Meylan est de voir plus clair dans les réalisations récentes et ce que devient notre ville, en faisant la part des responsabilités politiques engagées. Nous aborderons d'abord la situation globalement et politiquement, avant d'approfondir l'urbanisme puis les déplacements à Meylan.

Après celles de l'Avenue de Verdun les constructions qui s'achèvent dans le quartier Malacher Nord ou Chemin des Sources sont une illustration de l'urbanisme voulu par les élus de la majorité. Pourtant ces nouvelles résidences suscitent chez les Meylanais perplexité et souvent consternation.

Enormes et encastrées, avec des espaces verts réduits à quelques carrés de pelouse, refermées sur elles-mêmes, barrant la vue sur les montagnes, elles ont oublié ce qui fait la qualité de la vie dans notre commune : les cheminements piétons, les espaces verts pour jouer ou se rencontrer, les arbres et les haies pour la biodiversité, les trouées sur le paysage.

Et pourtant combien de fois la droite au pouvoir depuis 2001 ne s'est-elle pas revendiquée du "Meylan, ville nature" ? Si elle en a bien hérité de ses prédécesseurs, ses réalisations anarchiques l'ont bien mise à mal, et ce n'est pas fini !

Alors que la droite meylanaise par la voix de son maire ou d'une pétition en 2017 dénonce implicitement cette urbanisation sauvage en rendant Grenoble Alpes Métropole (la Métro) responsable de la bétonisation à Meylan, il n'est pas inutile de

rappeler que les constructions apparues à Meylan depuis 2014 sont bien le fait de la municipalité Tardy-Peyrin et du **PLU**¹ de la commune voté en 2012 et toujours en vigueur. A l'époque, l'opposition avait bien proposé des améliorations, mais qui



ont été balayées d'un revers de main par l'équipe en place.

Ces programmes immobiliers ne doivent donc rien à des injonctions venues de la Métropole, souvent prise comme bouc émissaire. Si la loi de métropolisation place l'urbanisation sous la responsabilité de la Métro depuis le 1^{er} janvier 2015, ses effets ne seront opérationnels que fin 2019 avec le **PLUI** en cours d'élaboration. L'urbanisation est un processus naturellement lent.

Que de temps perdu et d'occasions manquées depuis 2014 ! Trois maires se sont succédés, trop occupés par

des luttes intestines au sein de leur majorité pour accompagner avec l'appui et l'expertise des services techniques de la commune et de la Métro ces opérations urbaines d'envergure qui aurait mérité une réflexion d'ensemble. C'est l'inverse

qui s'est produit : une urbanisation anarchique, à la parcelle, aux mains des promoteurs immobiliers. Les constructions des avenues de Verdun et du Granier en sont un bel exemple. Même si les habitants s'y sentent bien, quand on imagine ce qui aurait pu être fait, on se dit "Quel gâchis !"

Suite au mécontentement des citoyens, une mobilisation autour des unions de quartier, permettant une maturation

collective du sujet, a débouché récemment, non sans difficulté, sur la création par le maire d'une Commission Extramunicipale d'Urbanisme, au sein de laquelle siègent des élus de la majorité et de l'opposition, des représentants des unions de quartier ainsi que des personnes qualifiées. Marie-Odile Novelli et Antoine Jammes y participent. Cette commission s'est mise au travail sur le dossier du futur **PLUI** dont les enjeux sont ceux de l'urbanisation et du développement de notre commune pour les années à venir.

▶ ▶ ▶ 2

¹ Les définitions des sigles se trouvent en page 2

1 ► ► ► Lors des discussions autour du Projet de ville Acte 2, M. Peyrin avait déjà, enfin, compris l'intérêt d'une concertation digne de ce nom, mais ses effets ne seront visibles que sur les constructions non sorties de terre à ce jour.

Parallèlement, la **Méto prépare le Plan de Déplacements Urbains** 2020-2030. Une fois de plus, la municipalité a fait preuve de son incompétence en la matière. Heureusement les oppositions de droite et de gauche,

exceptionnellement réunies derrière des propositions de bon sens, ont pu faire passer des amendements salutaires.

Jean-Claude Defrenne
Président des Verts de Meylan
Philippe Schaar
Président de Meydia

Deux enquêtes publiques portées par La Méto attendent les Meylanais :

- l'une concerne le PDU 2020-2030, du 24 septembre au 26 octobre 2018,
- l'autre porte sur le PLUi, qui devrait avoir lieu en début d'année 2019.

Malgré les erreurs des politiques menées par les exécutifs depuis 2008 et 2014, il est encore possible de redonner un avenir à Meylan dans le fil de son ambition de ville nature et citoyenne. Les réflexions qui suivent sont là pour vous éclairer.

Meylanais, exprimez-vous !

Quelques définitions

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Un **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** est le document définissant les règles d'urbanisme d'un territoire. Depuis la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (Loi SRU) de 2000, il remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS).

La communauté d'agglomération de Grenoble, devenue Grenoble Alpes Métropole depuis le 1^{er} Janvier 2015 a repris la compétence urbanisme de l'ensemble de son territoire. Depuis lors, elle a donc la responsabilité des PLU de chaque commune, et entrepris l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (**PLUi**) qui se substituera aux PLU communaux dès sa mise en vigueur prévue pour fin 2019. Voté fin 2018, il sera soumis à enquête publique début 2019.

Le **PLUi est composé de plusieurs documents**, dont les principaux sont :

- ♦ Le **PADD**, Plan d'Aménagement de Développement Durable, qui expose les choix politiques d'aménagement et de développement
- ♦ Les **OAP**, Orientations d'Aménagement et de Programmation, qui précisent les orientations par secteur à enjeux ou sur certaines thématiques (paysages, risques...)
- ♦ Le **règlement**, constitué de documents écrits et graphiques qui établit un zonage (zones urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et forestières...). Il traduit les orientations du PADD en règles précises d'occupation des sols et de constructibilité.

Le **PLUi est soumis aux orientations définies par :**

- ♦ Le **SCoT**, Schéma de Cohérence Territoriale, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière

d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. Le SCoT a remplacé le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU). Le territoire qui nous concerne est la "Région Urbaine de Grenoble", qui comprend 273 communes, couvrant le Grésivaudan, le Trièves, le Pays Voironnais, le Sud-Grésivaudan et Bièvre-Valloire.

♦ Le **PLH**, Plan Local d'Habitat, qui définit notamment au niveau de la Métropole le nombre de logements par territoire, et qui est lui-même soumis aux règles du **SCoT**

♦ Le **Plan de Déplacements Urbains (PDU)**, un document de planification qui détermine l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement dans un périmètre de transport urbain, pour une durée de 10 à 20 ans, période 2020-2030 dans le cas présent.

Au-delà de la planification, le **PDU** est aussi un outil de programmation, car il hiérarchise et prévoit le financement de ses actions. Pour la Métropole grenobloise, c'est le SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun) qui est responsable de son élaboration et de sa mise en œuvre. L'ambition d'un **PDU** est d'assurer un équilibre durable entre les besoins de mobilité des habitants et la protection de leur environnement et de leur santé en faisant notamment la promotion des modes de transport les moins polluants (modes de transports alternatifs à la voiture particulière, transports publics, deux roues, marche).

Un **PAPA** est un **Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement**, autrement dit une aire inscrite au PLU, en vue d'un projet futur d'aménagement, par exemple une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Notre cadre de vie est notre bien commun le plus précieux.

Nous n'admettons pas aisément qu'il soit mis à mal par des constructions qui barrent la vue sur les montagnes, suppriment les arbres, réduisent les espaces verts. Mais comment agir ? La loi donne la parole aux citoyens lors des enquêtes publiques. Ne ratons pas celle qui suivra l'adoption du PLUi et qui devrait se dérouler début 2019 !

Le travail préparatoire sur le **PLUi** a mobilisé les services de la Métropole et de la ville de Meylan ainsi que, fait nouveau, des citoyens des Unions de Quartier, et bien sûr, les élus d'opposition du groupe AIMEylan. **Nous avons obtenu quelques améliorations.** Les objectifs du **PLUi** de la Métropole (inscrits dans le **PADD**) sont donc meilleurs que ceux du **PLU** communal de 2012, mais cela ne suffit pas !

Pour les Meylanais, l'enjeu du PLUi, est de rompre avec la forme d'urbanisation actuelle : garder ou recréer des espaces verts de pleine terre, des arbres, construire en retrait des voiries, espacer suffisamment les constructions, prévoir des passages pour la circulation des piétons et des cyclistes, des jeux d'enfants, des salles de réunions pour les habitants (LCR) etc...

Il s'agit aussi d'offrir une variété de logements respectueux des quartiers, et d'enrayer la réduction actuelle des zones économiques. Ces beaux enjeux figurent dans le **PADD** de la Métropole, mais il faudra les appliquer dans le **PLUi**.

Les éléments clés pour l'enquête publique :

1. Exiger le besoin d'une vision d'ensemble : deux secteurs continueront à faire l'objet d'opérations de grande ampleur avec plusieurs centaines de logements :

- ♦ le "cœur de ville", regroupant le site de Schneider-PLM, la faculté de Pharmacie, l'ancienne école et la crèche des Buclos, l'avenue de Verdun

- ♦ Inovallée.

Dans le cadre de la commission extra-municipale (CEM), nous avons

appris l'existence de dispositifs **PAPA** ou **OAP** permettant de mener une réflexion d'ensemble avant d'aménager chaque partie. Malheureusement, à une exception près, cette demande n'a pas été intégrée dans le projet de **PLUi**. Or, cette réflexion est nécessaire si l'on veut mettre fin à l'urbanisation à la parcelle conduite par la municipalité de Mme Tardy et M.Peyrin. Dans l'enquête publique, il faut donc appuyer la demande de vision d'ensemble intégrant des espaces verts, des jeux pour enfants, des salles de réunions...

- Pour le "cœur de ville", il est important d'obtenir que le **PAPA** couvre bien l'ensemble du secteur. Sur le terrain de la faculté de pharmacie, il faut se battre pour que le sud de la faculté reste bien en espace naturel ou parc urbain (zone UV!), incluant le jardin familial au sud et la parcelle en face côté Nord-Ouest, et pour que les arbres au Nord ne soient pas massacrés. Il est important également de maintenir un "cône de vue" (voir point 5) sur le Saint-Eynard depuis l'avenue du Vercors.

- Pour Inovallée, les enjeux sont : la préservation des espaces boisés, des trames vertes (vers Aries par exemple), la création d'espaces publics (jeux pour enfants...), une préservation des cônes de vue sur Belledonne depuis l'avenue du Granier, et une réflexion d'ensemble sur le stationnement (partagé entre habitants, salariés, usagers de la C1, utilisateurs de la salle Décibelldonne...). Et plus globalement, nous avons demandé une **OAP** sur le sud et l'ouest d'Inovallée où des opérations de

requalification sont encore possibles.

2. Demander une augmentation du coefficient de pleine terre.

Le **PLU** de 2012 a permis la bétonisation constatée sur la plupart des grandes opérations réalisées ces dernières années avec une part d'espaces verts extrêmement réduite. Pour rentabiliser au maximum leurs projets, les promoteurs ont utilisé jusqu'au dernier m² les surfaces disponibles. Le **PLUi** devrait être moins permissif avec une proportion du terrain conservé avec de la pleine terre supérieure au **PLU** de 2012. Mais pour la qualité de vie des habitants et avec la perspective du réchauffement climatique, le coefficient de pleine terre défini au **PLUi** est encore insuffisant.

3. Demander la préservation du cadre nature des Béalières.

Une partie du quartier des Béalières serait classée en zone UC1 (permettant des constructions en R+5, soit 5 étages, avec un coefficient de pleine terre "*non précisé, dépendant de la taille de la parcelle*" c'est-à-dire sans aucune garantie d'un minimum de pleine terre). Garder le caractère actuel de ce quartier nécessiterait un classement en UC2 (R+4), et coefficient de pleine terre supérieur à 30% !. Ces éléments sont à pointer lors de l'enquête publique.

4. Compléter le recensement du patrimoine paysager, des chemins piétons, jardins, espaces verts et arborés, trames vertes.

Tous ces éléments sont essentiels pour le maintien de la biodiversité et gage de qualité de vie des habitants. Les services de la commune ont procédé à un travail de ► ► ► 4

3 ► ► ► mise à jour de ces données, mais il est important que chacune et chacun vérifie que les arbres remarquables, les cheminements piétons qu'il connaît bien et les trames vertes et bleues à conforter... sont bien présents dans le **PLUi**. Les inscrire au **PLUi** est le seul moyen de les préserver dans le temps. De trop nombreuses destructions d'arbres, chênes dans Inovallée, cèdres dans le Haut-Meylan, ont été victimes des manques du **PLU** encore en vigueur.

5. Faire figurer les "cônes de vue" pour conserver les vues sur les

montagnes qui nous entourent.

Lors des réunions de la **Comission Extramunicipale d'Urbanisme**, nous avons appris que le **PLUi** permettait de définir des "cônes de vue" à préserver. Par exemple, vue sur la chaine de Belledonne depuis la place des Tuileaux.

Dans le projet de **PLUi**, le nombre de "cônes de vue" identifiés est bien réduit. A vous de faire rajouter dans le **PLUi** ceux qui vous paraissent importants.

6. D'autres points mériteraient d'être soulevés. Ainsi, pour éviter le

passage brutal d'habitat individuel à habitat collectif, il faudrait : ménager des transitions, maîtriser la densification des zones pavillonnaires ou encore, élargir le périmètre de requalification urbaine. Seule l'avenue de Verdun est considérée comme une grande voirie avec nuisances ; quid de l'autoroute A41, de l'avenue du Taillefer... ?

Marie-Odile Novelli
Conseillère municipale AIMEylan
Adhérente Les Verts de Meylan

Pour en savoir plus sur tous ces sujets :

<http://www.monovelli.net/>
<http://www.meydia.org/>



Bon à savoir

Les objectifs du SCoT prévoient la construction de 116 à 130 logements par an sur la commune de Meylan.

Pour respecter le taux légal de 25% de logements sociaux, la commune qui n'atteint que 14% doit rattraper son retard et doit réaliser au moins 82 logements sociaux chaque année, soit en construction neuve, soit en acquisition amélioration.

La ville cumule plusieurs handicaps liés aux risques naturels qui rendent la constructibilité de la ville plus faible et la réalisation des objectifs plus difficile. Meylan n'est pas une plaine et le sol est instable. Il est difficile d'enterrer les garages et d'empiler des étages...). Il ne me paraît pas anormal d'en tenir compte dans le nombre de logements à construire

Zonages : dans un PLU, le territoire de la commune est divisé en zones permettant de distinguer les zones urbaines constructibles, avec le type d'habitat, les zones naturelles, agricoles, ...

La définition de ces zones est précisée dans le PLU.

Ce sont elles qui précisent la nature de la constructibilité et de la densité. Les zones UD concernent l'habitat individuel, les zones UC l'habitat collectif. A chaque zone correspond un coefficient de pleine terre ainsi qu'un coefficient de végétalisation, et éventuellement un coefficient maximum d'"emprise au sol", autrement dit la partie "bétonnée".

On peut reprocher au projet de **PLUi** de continuer à accroître l'imperméabilisation des sols et la diminution constante des terres, même si ce projet marque un ralentissement de cette consommation, en affichant des objectifs chiffrés.

¹ Voir l'explication sur les zonages page suivante